



ALTIUS

/ advocaten  
/ avocats  
/ lawyers

# LA REFORME DU DROIT DES ASBL: CE QUI CHANGE ET CE QUI RESTE

EN COLLABORATION AVEC



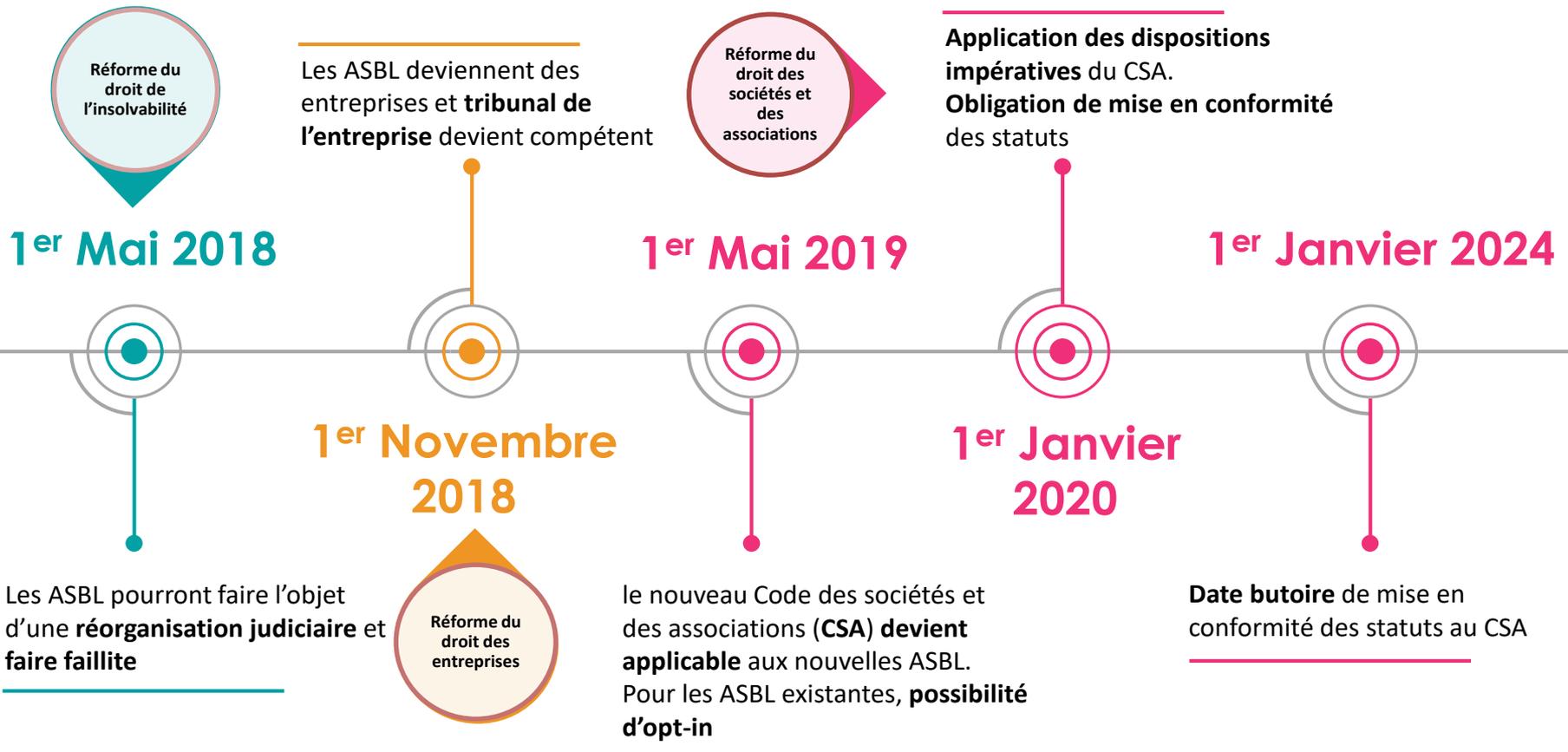
# INTRODUCTION



## / INTRODUCTION - LE TRAIN DES RÉFORMES



# / ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÉFORMES





## / PLAN DE L'EXPOSÉ

1. Une nouvelle définition de l'ASBL
2. Quels ajustements pour vos ASBL ?
3. Des changements significatifs en matière de responsabilité des administrateurs
4. Le registre UBO, aussi pour les ASBL

# 1. UNE NOUVELLE DEFINITION DE L'ASBL

## / NOUVELLE DÉFINITION DE L'ASBL

**A**

Une association est constituée par un **contrat** entre deux ou plusieurs personnes, les membres



**S**

Sans possibilité de distribuer à quiconque tout **avantage patrimonial**, directement ou indirectement



**B**

Qui poursuit un **but désintéressé** dans le cadre de l'exercice d'une ou plusieurs activités déterminées qui constituent son objet.



**L**

Qui peut dorénavant exercer des **activités lucratives sans restriction** mais doit affecter ses bénéfices au but désintéressé





## / INTERDICTION DE DISTRIBUTION

- QUOI ? Tout avantage patrimonial  
= diminution des actifs ou augmentation des passifs sans contrepartie suffisante  
critère d'appréciation: conditions de marché
  - COMMENT ? directement ou indirectement
  - A QUI ? aux membres, fondateurs, dirigeants, tiers
- !! EXCEPTION Affectation au but désintéressé  
= réalisation normale du but et de l'objet de l'ASBL

## 2. QUELS AJUSTEMENTS POUR VOS ASBL



## / NOUVELLES MENTIONS DANS LES STATUTS ET AUTRES

- Mise en conformité des statuts au CSA:
  1. Description précise des activités qui constituent l'objet de l'ASBL;
  2. Région du siège social de l'ASBL;
  3. Composition du OA et de l'AG (nombre minimum);
  4. Délai de convocation allongé à 15 jours;
  5. Les droits et obligations des membres adhérents;
  6. Indication de l'adresse électronique et/ou du site internet de l'ASBL (facultatif).



## / NOUVELLES MENTIONS DANS LES STATUTS ET AUTRES

- Mentions obligatoires à faire dans les autres documents (que les statuts)
  1. Dénomination et forme légale;
  2. Siège;
  3. Numéro d'entreprise;
  4. RPM et arrondissement;
  5. Numéro de compte bancaire;
  6. Adresse électronique (facultatif);
  7. Site internet (facultatif).



## / AJUSTEMENTS DANS LA VIE QUOTIDIENNE

### Assemblée générale

Quorum pour l'exclusion d'un membre et droit d'être entendu

Abstentions ne sont pas prises en compte dans le calcul des majorités

Délai de convocation de 15 jours + membres peuvent poser des questions et obtenir des réponses du OA

Obligation de convocation des administrateurs et commissaire à l'AG

### Organe d'administration

Cooptation d'administrateurs

Représentation au OA par un autre administrateur

Election de domicile des administrateurs au siège

Délibération écrite des administrateurs

Représentant permanent pour tout mandataire-personne morale

Procédure de conflits d'intérêts

### Situation financière

3 catégories d'ASBL: les micro, les petites et les grandes ASBL

Comptes annuels (FY-1) et budget (FY) approuvés lors de l'AGO (FY)

Adoption et présentation d'un rapport de gestion lors de l'AGO (sauf petites ASBL)

### 3. DES CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS EN MATIERE DE RESPONSABILITE DES ADMINISTRATEURS



## / RÉGIME DE LA RESPONSABILITÉ

Loi de 1921



Pas de disposition spécifique  
→ Régime de droit commun



CSA



Disposition spécifique  
→ **art. 2:56 du CSA**

f



## / ADMINISTRATEURS CONCERNÉS

### Loi de 1921

Le(s) Administrateur(s) en fonction et/ou ancien administrateur(s)

Personne morale administratrice **OU** son représentant/mandataire : **controversé !**

Administrateur non-rémunéré: **pas de quasi-immunité** de la responsabilité

Administrateur de fait: **controversé !**

### CSA

**Chaque** administrateur en fonction et/ou **chaque** ancien administrateur

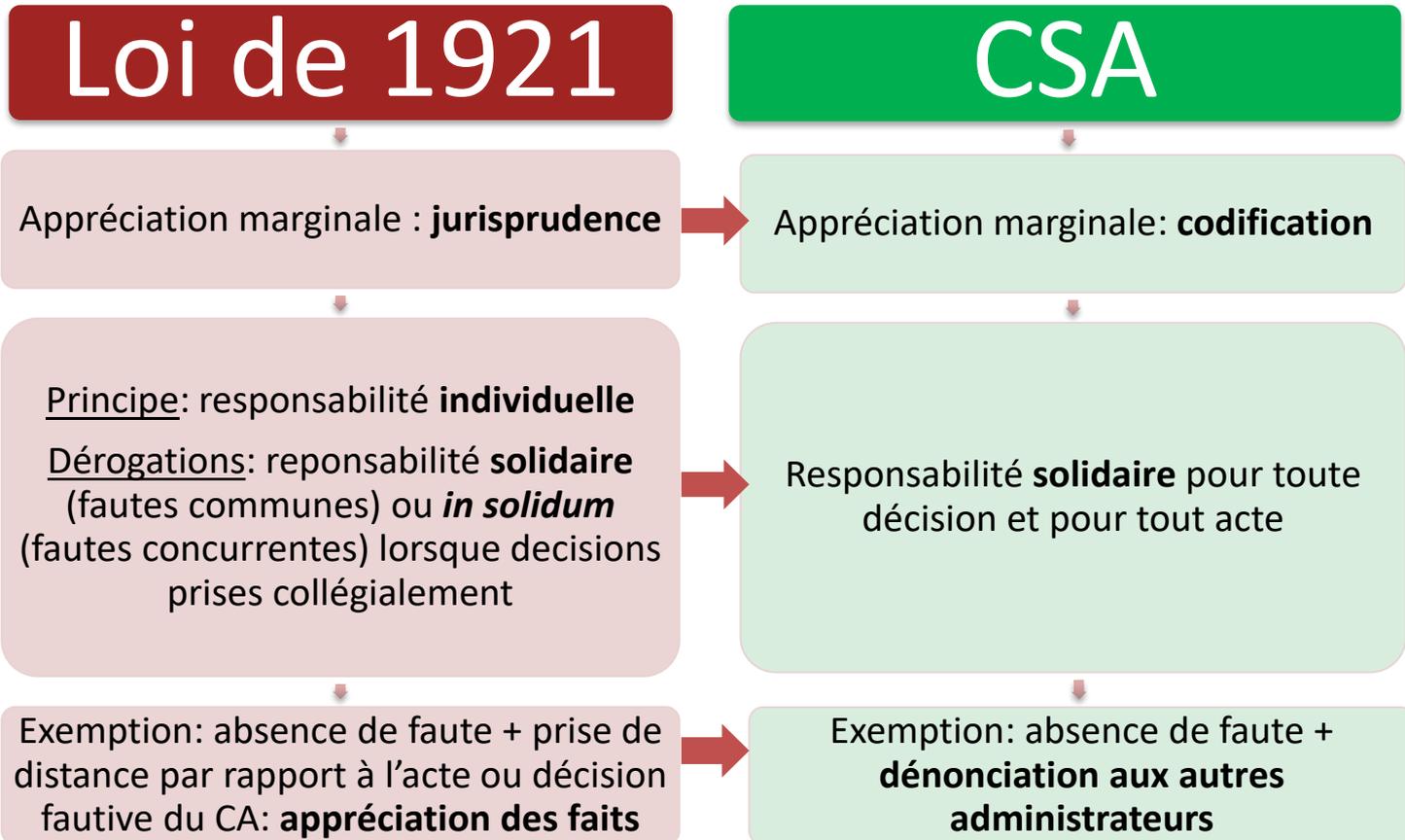
Personne morale administratrice **ET** son représentant permanent: **toutes responsabilités**

Statu quo

Administrateur de fait: **toutes responsabilités**



## / APPRÉCIATION ET NATURE DE LA RESPONSABILITÉ





## / PRINCIPE : PLAFONNEMENT DE LA RESPONSABILITÉ

- Vis-à-vis de la personne morale et des tiers
- Plafond applicable varie entre 125 KEUR - 12 MEUR selon la taille de la personne morale





## / PLAFONDS

Catégories	CA (HTVA) moyen durant les 3 derniers exercices	ET/ OU	Total du bilan au cours des 3 derniers exercices	Limitation de la responsabilité à
1°	< 350.000 €	ET	< ou = 175.000 €	125.000,00 €
2° (ne relèvent pas du 1°)	< 700.000 €	ET	< ou = 350.000 €	250.000,00 €
3° (ne relèvent pas du 1° et 2°)	> 9.000.000 €	<b><u>OU</u></b>	> 4.500.000 €	1.000.000,00 €
4° (ne relèvent pas du 1°, 2° et 3°)	9.000.000 € > CA < 50.000.000	ET	4.500.000 € > bilan < 43.000.000 €	3.000.000,00 €
5° (ne relèvent pas du 1°, 2°, 3° et 4°)	> ou = 50.000.000 €	<b><u>ET/ OU</u></b>	> ou = 43.000.000 €	12.000.000,00 €



## / EXCEPTIONS AU PLAFONNEMENT DE LA RESPONSABILITÉ

- Faute légère **ET** habituel
- Faute grave
- Intention frauduleuse ou à dessein de nuire
- Responsabilités spéciales en matière de TVA, précompte ou cotisations sociales
- Responsabilité pénale (sauf pour les actions civiles pour des faits pénalement punissables)



## / CONCLUSION DE LA LIMITATION DES RESPONSABILITÉS

- Ces plafonds ne s'appliquent en principe qu'aux fautes légères et occasionnelles
  - De telles fautes mineures ne donnent déjà presque jamais lieu à une responsabilité effective
  - Les autres fautes restent soumises à une responsabilité « illimitée »
  
- **Conséquence:** alourdissement de la responsabilité vu le principe de solidarité



## / COMMENT PROTÉGER LES ADMINISTRATEURS?

- **Interdiction clauses d'exonération et de garantie**
  - Interdiction de limiter davantage la responsabilité des administrateurs
  - Cette interdiction porte sur tous les mécanismes:
    - Exonérer par avance de toute responsabilité; ou
    - Garantir la responsabilité envers les tiers.



## / COMMENT PROTÉGER LES ADMINISTRATEURS?

### ➤ Mesures de protection?

- Donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat
  - De couvrir ainsi d'éventuelles fautes (pour autant que l'ASBL puisse en avoir connaissance)
  - L'administrateur ne peut cependant invoquer cette décharge que vis-à-vis de l'ASBL, pas vis-à-vis de tiers



## / COMMENT PROTÉGER LES ADMINISTRATEURS?

- Clauses d'exonération et de garantie d'un (des) membre(s) ou de tiers
  - Les clauses de sauvegarde sont seulement interdites lorsqu'elles émanent de l'ASBL elle-même ou de l'une de ses filiales
- Assurance RC administrateur



## / RESPONSABILITES PARTICULIÈRES

### ➤ Partie I - Responsabilités plafonnées:

1. Art. XX.225 du CDE: Responsabilité pour fautes graves et caractérisées (action en comblement de passif)
  - Exonérations: (i) petites ASBL et (ii) grandes ASBL (sous certaines conditions)
  
2. Art. XX.227 du CDE: Responsabilité pour poursuite déraisonnable de l'activité (action en comblement de passif)
  - Exonération: petites ASBL



## / RESPONSABILITES PARTICULIÈRES

- Partie II - Responsabilités non-plafonnées:
  1. Art. XX.226 du CDE: Responsabilité pour dettes de sécurité sociale
  2. Article 93undeciesC du CTVA: Responsabilité pour dettes TVA + Article 442 quater du CIR: Responsabilité pour dettes précompte professionnel

## 4. LE REGISTRE UBO, AUSSI POUR LES ASBL



## / ÉTAPE 01 IDENTIFIER LE REDEVABLE D'INFORMATION

- Les ASBL constituées en Belgique = redevables d'informations
- Toutes les ASBL de droit belge doivent donc compléter le registre UBO en vertu de la législation européenne sur la lutte contre le blanchiment d'argent



## / ÉTAPE IDENTIFIER LES UBOS 02

- 5 catégories d'UBOs :
  1. Les administrateurs ;
  2. Les personnes qui sont habilitées à représenter l'ASBL ;
  3. Les personnes chargées de la gestion journalière ;
  4. La catégorie de personnes physiques dans l'intérêt principal desquelles l'ASBL a été constituée ou opère ;
  5. Toute autre personne physique exerçant par d'autres moyens le contrôle en dernier ressort sur l'ASBL.



## **/ ÉTAPE 03 DÉFINIR QUI VA COMPLÉTER LE REGISTRE UBO**

- Administrateurs inscrits à la BCE (eID)
  - Pas d'autres formalités
- Mandataire externe (eID)
  - Avec numéro d'entreprise
  - Nommé par un administrateur BCE
  - Acceptation du mandat
  - <http://eservices.minfin.fgov.be/mandates-csam/finances/>
- Mandataire interne (RMA)
  - Avec numéro national ou via invitation (dans ce cas, acceptation et confirmation de l'invitation)
  - Nommé par un administrateur BCE
  - <https://iamapps.belgium.be/rma/>



## / ÉTAPE 04 RASSEMBLER LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES

- Les ASBL devront, pour chacun de leurs UBO, fournir les informations suivantes :
  - Nom et prénom ;
  - Date de naissance ;
  - Nationalité(s) ;
  - Adresse ;
  - Date à laquelle il est devenu UBO.
  - Numéro de Registre national ou tout identifiant similaire si personne étrangère ;
  - Catégorie(s) de UBO ;
  - S'il s'agit d'un UBO isolé ou « groupé ».



## **/ ÉTAPE 05 COMPLÉTER LE REGISTRE UBO**

- <https://eservices.minfin.fgov.be/ubo/>
- Effectif depuis le 31 octobre 2018
- Date limite : 30 septembre 2019
- Obligation annuelle et continue



## S'identifier à l'administration en ligne

Choisissez votre clé numérique pour vous identifier.

Clé(s) numérique(s) avec l'eID ou identité numérique

 **IDENTIFICATION**  
avec un lecteur de cartes eID

 **IDENTIFICATION**  
via itsme

Clé(s) numérique(s) avec code de sécurité et nom d'utilisateur + mot de passe

 **IDENTIFICATION**  
avec un code unique via une application mobile

 **IDENTIFICATION**  
avec code de sécurité via token

Identification avec un lecteur de cartes eID



## « Au nom d'une entreprise »

Choisissez votre mode d'identification :

en votre propre nom

au nom d'une entreprise

Continuer

Pourquoi ce choix ?

Vous pouvez accéder à l'administration en ligne en tant que membre de l'un de ces groupes cibles :

- en votre propre nom (citoyen)
- au nom d'une entreprise (responsable d'une entreprise)



# L'ÉCRAN DE DÉMARRAGE

NL FR DE EN

Autres informations et services officiels : [www.belgium.be](http://www.belgium.be)



Service Public  
Fédéral  
**FINANCES**

Connecté en tant que [REDACTED]

DÉCONNEXION

SE CONNECTER EN TANT QUE MANDATAIRE

ubo-1.1.1'

Accueil Rechercher ▾

## RECHERCHER UNE ENTITÉ

Rechercher une entité grâce à plusieurs critères



## RECHERCHER UN BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF

Rechercher un bénéficiaire effectif grâce à plusieurs critères





# CONNECTION EN TANT QUE MANDATAIRE



Service Public  
Fédéral  
FINANCES

Connecté en tant que [REDACTED]

DÉCONNEXION

SE CONNECTER EN TANT QUE MANDATAIRE

uba-1.1.1

Accueil Rechercher

## RECHERCHER UNE ENTITÉ

Rechercher une entité grâce à plusieurs critères



### Se connecter en tant que mandataire pour une société

Encodez le numéro d'entreprise de la société pour laquelle vous avez un mandat :

ANNULER CONFIRMER

1) En tant que mandataire vous devez cliquer sur ce lien

2) Encodex numéro BCE



# LA RECHERCHE D'UNE ENTITE PAR UN REPRESENTANT LEGAL

Service Public  
Fédéral  
FINANCES

Connecté en tant que 0806155122

DÉCONNEXION

SE CONNECTER EN TANT QUE MANDATAIRE

Accueil Rechercher ▾

**RECHERCHER UNE ENTITÉ**  
Rechercher une entité grâce à plusieurs critères

**RECHERCHER UN BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF**  
Rechercher un bénéficiaire effectif grâce à plusieurs critères

OU

Accueil Rechercher ▾

Un bénéficiaire effectif

Une entité

**RECHERCHER UNE ENTITÉ**  
Rechercher une entité grâce à plusieurs critères

**RECHERCHER UN BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF**  
Rechercher un bénéficiaire effectif grâce à plusieurs critères

## RECHERCHER UNE ENTITÉ



Rechercher parmi les entités auxquelles vous avez accès.

[En savoir plus >>](#)

Numéro BCE ou Identifiant

Entrez un numéro BCE ou un identifiant étranger

Statut

Sélectionnez le statut de l'entreprise

Nom de l'entreprise

Entrez un nom d'entreprise

Date de création

dd/MM/yyyy

Rue

Entrez le nom de la rue

Numéro

Entrez le numéro

Boîte

Entrez la boîte

Code Postal

Entrez le code postal

Ville

Entrez la ville

Pays

Sélectionnez le pays

EFFACER

RECHERCHER

BCE ou Identifiant Etranger

Nom de l'entreprise

Statut

Date de création

Situation normale

Situation normale

1 10

Les entités pour lesquelles vous avez accès apparaîtront automatiquement

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENTITÉ

Numéro BCE ou Identifiant [redacted] Date de création [redacted] Statut Situation normale

Nom de l'entreprise [redacted] Forme légale Société en nom collectif

ADRESSE DE L'ENTITÉ

Rue [redacted] Numéro [redacted] Boîte Entrez la boîte

Code Postal [redacted] Ville [redacted] Pays Belgique

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Contrôle(s)
- Bénéficiaire(s) effectif(s)
- Groupe(s)
- Historique de modification

Bénéficiaire effectif	Type	%	Nature du contrôle
-----------------------	------	---	--------------------



La fiche entité vous permet de consulter l'ensemble des informations d'une société et des ses contrôles.

[En savoir plus >>](#)

IMPRIMER

MODIFIER

▶ INFORMATIONS CONCERNANT L'ENTITÉ

▶ ADRESSE DE L'ENTITÉ

▼ INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Contrôle(s)

Bénéficiaire(s) effectif(s)

Groupe(s)

Historique de modification

ÉTENDRE LA STRUCTURE

RÉDUIRE LA STRUCTURE

Bénéficiaire effectif

Type

%

Nature du contrôle

100

Pour ajouter un bénéficiaire effectif dans la structure de contrôle de votre entité



## ▼ INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Contrôle(s)

Bénéficiaire(s) effectif(s)

Groupe(s)

Historique de modification

▼ ÉTENDRE LA STRUCTURE

▲ RÉDUIRE LA STRUCTURE

Bénéficiaire effectif	Type	%	Nature du contrôle	Action(s)
▼ [REDACTED]	[REDACTED]	100		[REDACTED] + [REDACTED] +
[REDACTED]	[REDACTED]	20		[REDACTED] + [REDACTED] + [REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	0	Personne habilitée à représenter l'association	[REDACTED]

Ajouter un contrôle par un bénéficiaire effectif

Ajouter un contrôle par une entité juridique



Ajouter un contrôle par un bénéficiaire effectif



Ajouter un contrôle par une entité juridique



Supprimer le contrôle



Modifier la composition du contrôle



## AJOUTER UN BÉNÉFICIAIRE REPRIS A LA BCE

1 Rechercher un bénéficiaire effectif

2 Ajouter un bénéficiaire effectif étranger

3 Créer une dérogation

4 Ajouter les informations de contrôle



Vous êtes sur le point d'ajouter un nouveau contrôle pour un bénéficiaire effectif. Vous pouvez sélectionner entre un bénéficiaire effectif belge ou étranger. Ils peuvent être cherché de deux manières.

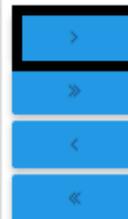
[En savoir plus >>](#)

▼ AJOUTER PERSONNES REPRISES COMME TITULAIRE DE FONCTION À LA BCE

Sélectionnez un UBO de la colonne de gauche et cliquez sur « > »

Bénéficiaires disponibles

- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]



Bénéficiaires sélectionnés

AJOUTER

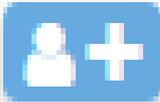
▶ RECHERCHER UN CITOYEN BELGE

▶ RECHERCHER UN ÉTRANGER

▶ AJOUTER UNE CATÉGORIE

Cliquez sur Ajouter

ANNULER



## AJOUTER UN BÉNÉFICIAIRE DISPOSANT D'UN NUMÉRO NATIONAL OU NUMERO BIS

1  
Rechercher un bénéficiaire effectif

2  
Ajouter un bénéficiaire effectif étranger

3  
Créer une dérogation

4  
Ajouter les informations de contrôle



Vous pouvez ici ajouter un bénéficiaire effectif citoyen belge disposant d'un numéro de registre national ou un citoyen étranger enregistré au registre national et disposant d'un numéro de registre national bis. Si la personne recherchée est un citoyen étranger ne disposant pas d'un numéro de registre national bis, vous pouvez vérifier si cette personne a été inscrite comme bénéficiaire effectif en indiquant son nom, prénom et date de naissance ou numéro d'identification dans l'onglet « Rechercher un citoyen étranger ne disposant pas d'un numéro national bis ci-dessous »

[En savoir plus >>](#)

▼ RECHERCHER UN CITOYEN BELGE OU UN CITOYEN ÉTRANGER DISPOSANT D'UN NUMÉRO DE REGISTRE NATIONAL BIS

### Par Nom, Prénom et date de naissance

Prénom

Entrez un prénom

Nom

Entrez un nom

Date de naissance

Entrez une date de naissance

RECHERCHER

### Par numéro de registre national ou numéro BIS

99.99.999-999.99

RECHERCHER

Option 2

► RECHERCHER UN CITOYEN ÉTRANGER NE DISPOSANT PAS D'UN NUMÉRO DE REGISTRE NATIONAL BIS

ANNULER

Option 1



# AJOUTER UN BENEFICIAIRE ETRANGER

1  
Rechercher un bénéficiaire effectif

2  
Ajouter un bénéficiaire effectif étranger

3  
Créer une dérogation

4  
Ajouter les informations de contrôle



Vous pouvez ici ajouter un bénéficiaire effectif citoyen belge disposant d'un numéro de registre national ou un citoyen étranger enregistré au registre national et disposant d'un numéro de registre national bis. Si la personne recherchée est un citoyen étranger ne disposant pas d'un numéro de registre national bis, vous pouvez vérifier si cette personne a été inscrite comme bénéficiaire effectif en indiquant son nom, prénom et date de naissance ou numéro d'identification dans l'onglet « Rechercher un citoyen étranger ne disposant pas d'un numéro national bis ci-dessous »

[En savoir plus >>](#)

▼ RECHERCHER UN CITOYEN BELGE OU UN CITOYEN ÉTRANGER DISPOSANT D'UN NUMÉRO DE REGISTRE NATIONAL BIS

### Par Nom, Prénom et date de naissance

Prénom

Entrez un prénom

Nom

Entrez un nom

Date de naissance

Entrez une date de naissance

RECHERCHER

### Par numéro de registre national ou numéro BIS

99.99.999-999.99

RECHERCHER

▶ RECHERCHER UN CITOYEN ÉTRANGER NE DISPOSANT PAS D'UN NUMÉRO DE REGISTRE NATIONAL BIS

ANNULER



# DEROGATION

- 1 Rechercher un bénéficiaire effectif
- 2 Ajouter un bénéficiaire effectif étranger
- 3 Créer une dérogation**
- 4 Ajouter les informations de contrôle

 Vous êtes en train de créer un contrôle pour la personne suivante:

- Nom: ██████████
- Identifiant: ██████████

**Créer une dérogation**

← 18 <

 Créer une dérogation pour cette personne vous permet d'anonymiser ses informations pour le grand public

[En savoir plus >>](#)

Souhaitez-vous créer une dérogation pour ce bénéficiaire effectif? (Non par défaut)

Sélectionnez votre décision

- Sélectionnez votre décision
- Non
- Oui





## AJOUT DES INFORMATIONS DE CONTROLE

### Ajouter les informations de contrôle



Remplir les informations de contrôle

[En savoir plus >>](#)

→ Nature du contrôle

Sélectionnez une nature de contrôle

Champ obligatoire

→ Date de début de contrôle

jj/MM/aaaa

→ Date de fin de contrôle

jj/MM/aaaa

→ Remarque(s)

Entrez vos éventuelles remarques

+ CHOISIR UN FICHIER

ANNULER

PRÉCÉDENT

SAUVEGARDER



▼ ADDITIONAL INFORMATION

Control(s) Beneficial(s) owner(s) Groupe(s) History modification

▼ EXTEND THE STRUCTURE ▲ REDUCE THE STRUCTURE

Beneficial owner	Type	%	Nature of the control
▼ GOLDSTER		100	
Goldschmidt Esther		100	Rights to vote or participation in capital

DES QUESTIONS ?



## / CONTACT



Sheena Belmans

[sheena.belmans@altius.com](mailto:sheena.belmans@altius.com)

Tour&Taxis Building

Avenue du Port 86C, B414

1000 Brussels

[www.altius.com](http://www.altius.com)



### **ALTIUS Brussels**

#### **Tour & Taxis Building**

Havenlaan 86C B414 Avenue du Port

1000 Brussels / Belgium

t +32 2 426 14 14



[www.altius.com](http://www.altius.com)

### **ALTIUS Antwerp**

#### **Minerva Building**

Karel Oomsstraat 47A B4

2018 Antwerp / Belgium

t +32 2 232 07 67

### **ALTIUS Louvain-La-Neuve**

#### **Business Center Centre du Lac**

Rue de Rodeuhaie 1

1348 Louvain-La-Neuve / Belgium

t +32 10 88 11 67

IN COOPERATION WITH TIBERGHIE